

# CHARTRE INSTITUTIONNELLE

## Identité

L'Association AVEC, centre d'appui à la vie associative, créée en 1988 sous le nom d'ACTION BENEVOLE, fonde sa légitimité sur la reconnaissance de la complémentarité des actions entre l'Etat et le secteur associatif.

Cette reconnaissance de la contribution des associations à l'intérêt général est inscrite dans la constitution vaudoise (art. 70).

L'Association AVEC est signataire, depuis 2003, de la Charte des associations d'utilité sociale qui œuvrent pour l'intérêt général.

## Objectifs généraux

- Faciliter l'action des associations dans leurs fonctions de développement, d'innovation et de maintien du lien social.
- Faire reconnaître, par diverses actions, auprès des acteurs associatifs et de l'opinion publique, l'importance de la contribution associative à la construction de l'intérêt général.
- Jouer un rôle d'interface entre les associations et les pouvoirs publics.
- Encourager l'engagement bénévole

## Missions

- Offrir un cadre de rencontre, de réflexion, de confrontation et d'action aux associations pour leur permettre de s'interroger sur leurs activités et leurs pratiques.
- Fonctionner comme observatoire du secteur associatif et relayer régulièrement les informations recueillies.
- Favoriser la réalisation d'études sur le secteur associatif et le bénévolat.
- Initier des actions d'encouragement à l'engagement bénévole.
- Favoriser l'action collective
- Assurer des mandats de recherche et d'évaluation

## Actions et services

- σ Centre de ressources et d'expertise sur la vie associative et le bénévolat.
- σ Centre de documentation
- σ Groupes d'études et de liaison
- σ Ateliers de réflexion et de formation
- σ Laboratoire d'idées
- σ Elaboration et promotion de projets innovants

## Financement

Un financement public est accordé à L'Association AVEC, sur la base d'une convention de collaboration signée avec l'Etat de Vaud pour la conduite de ses missions et la pérennité de son action.

*Charte approuvée par le comité du 7 février 2005*